

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DU 145** Délimitation d'une parcelle appartenant au domaine public communal 64 boulevard Victor Hugo à Saint-Ouen (93).

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2111-1 et suivants ;

Vu le plan établi par le cabinet de géomètres experts A.T.G.T ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris propose de procéder à la délimitation de la parcelle communale cadastrée H n° 43, située 64 boulevard Victor Hugo à Saint-Ouen, conformément au plan annexé à la présente délibération, et de l'autoriser à signer l'arrêté de délimitation unilatérale correspondant ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : La délimitation de la parcelle communale cadastrée H n°43, située 64 boulevard Victor Hugo à Saint-Ouen, est fixée conformément au plan de délimitation portant le numéro de dossier 45414, réalisé par le cabinet de géomètre ATGT et annexés à la présente délibération. Cette délimitation est approuvée.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer l'arrêté de délimitation unilatérale de la parcelle mentionnée à l'article premier.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**